

ANNEXE

Quatre niveaux d'activation du PIZO

→ **Niveau 1. Veille hivernale** (du 15 novembre au 15 mars)

→ **Niveau 2. Pré-crise**

Cet état du plan marque le temps de la concertation entre les acteurs zonaux pour définir l'ampleur de la crise, sa durée, sa position géographique, les services impliqués pour la prise des mesures préventives de gestion du trafic etc. **Des mesures d'informations aux usagers (MIU) sont mise en œuvre.**

→ **Niveau 3. Crise – Gestion du trafic**

Cet état du plan implique l'activation du poste de commandement de circulation de la zone de défense et de sécurité ouest (PCCZO) et très rapidement la prise de mesures de gestion du trafic (MGT). La cellule routière zonale propose au préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest des **mesures préventives de gestion du trafic** (re-routage, itinéraires conseillés, stationnement préventif des poids lourds avec ou sans tri, interdiction de circuler des poids lourds, levée partielle ou totale des mesures) en concertation avec l'ensemble des acteurs du plan (DIR de zone, DREAL de zone, préfetures, gestionnaires, Météo France).

→ **Niveau 4. Crise – Gestion curative du trafic**

Cet état du plan implique l'activation du PCCZO et la prise de mesures radicales de gestion du trafic et d'assistance et de secours aux usagers (ORSEC) en lien avec le COZ renforcé. Le PCCZO, placé sous l'autorité du Préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone ouest, prend des **mesures curatives de gestion du trafic** (stationnement curatif des poids lourds, fermeture d'axes à tous les véhicules etc.), de sécurité civile (ravitaillement des usagers bloqués par les intempéries avec ou sans hébergement) et de secours aux personnes.